

# FIÈVRE DU NIL OCCIDENTAL

## QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Virus West Nile de la famille des *Flaviviridae*.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

### Épidémiologie

*Espèces pouvant être infectées par le virus West Nile*

Nombreuses espèces animales, en particulier les oiseaux sauvages ou domestiques. Les moustiques s'infectent en piquant des oiseaux contaminés par le virus West Nile et peuvent ensuite le transmettre aux herbivores domestiques, particulièrement le cheval.

*Distribution géographique et fréquence des cas de fièvre du Nil occidental*

- ▶ Répartition mondiale (Afrique, Asie, Europe du sud, Amérique du Nord).
- ▶ En France, maladie estivale, réapparue en 2000 sur un faible nombre de chevaux et d'oiseaux (Camargue, Var...).
- Suite à la récente et grave épizootie survenue aux États-Unis depuis 1999, une surveillance renforcée a été mise en place aux Antilles françaises et la circulation virale a été mise en évidence en 2002 en Guadeloupe, où aucun cas clinique n'a été identifié.

*Transmission de la fièvre du Nil occidental*  
Par les moustiques.

### Symptômes

- ▶ Chez les oiseaux : infection généralement sans symptôme ; parfois signes nerveux suivis d'une importante mortalité (États-Unis).
- ▶ Chez le cheval : symptômes variés, d'une grippe à une atteinte grave du cerveau entraînant des troubles nerveux pouvant conduire à la mort.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

### Épidémiologie

*Transmission de la fièvre du Nil occidental*

Par piqûre de moustiques infectés.  
Un cheval malade ou infecté ne peut pas transmettre le virus aux personnes qui le côtoient. La maladie n'est pas contagieuse entre humains.

*Fréquence des cas*

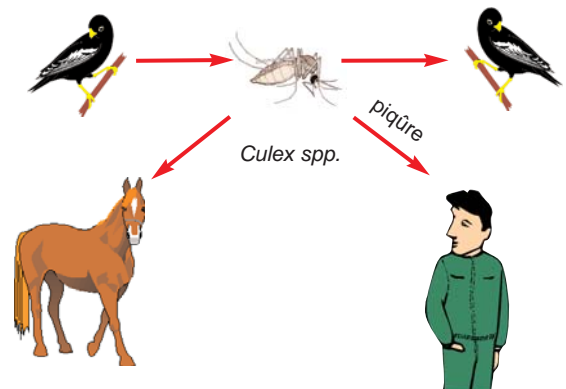
En 2003 en France : 7 cas humains ont été confirmés dans le Var.  
En Guadeloupe, aucun cas humain n'a été détecté.

*Activités professionnelles à risque*

Toutes celles exposant aux piqûres de moustiques dans les zones infestées.

### Symptômes et évolution

Le plus souvent, sans symptôme chez l'homme. Sinon, grippe d'été après 3 à 7 jours sans symptôme. Dans 1 à 15 % des cas, des troubles de type méningite (fièvre brutale, troubles neurologiques) peuvent être observés et la mortalité peut alors varier de 3 à 15 %.



## QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

En cas de mise en évidence d'une circulation du virus dans une région, les autorités sanitaires peuvent éventuellement réaliser une démoustication locale.

### Pour l'animal

Surveillance renforcée par les autorités sanitaires des oiseaux sauvages et domestiques (recherche des anticorps) et des chevaux (recherche de signes cliniques) sur le pourtour méditerranéen. Elle permet de révéler la circulation du virus dans une région afin d'alerter les populations exposées.

### Pour l'homme

- ▶ Réduire les sources de contamination possibles :
  - Éviter dans la mesure du possible de laisser de l'eau stagnante permettant aux moustiques de se multiplier près des locaux de travail ou d'habitation : nettoyer régulièrement les abreuvoirs, couvrir les réservoirs d'eau de pluie...
  - Démoustication des zones humides : sur décision des autorités sanitaires.

Les autorités sanitaires mettent en place une surveillance spécifique auprès des hôpitaux afin de détecter d'éventuels cas humains. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie chez l'homme.

- ▶ Formation et information des salariés :
  - Risques liés à la fièvre du Nil occidental, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.
- ▶ Mise en place de moyens appropriés, notamment :
  - Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
  - Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

## QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

Dans les habitations ou les locaux de travail situés dans les zones humides très riches en moustiques : moustiquaires sur les fenêtres ou éventuellement diffuseurs insecticides la nuit.

Mesures de protection complémentaires :

- Port de vêtements couvrant bras et jambes.
- Produits répulsifs sur les zones de peau découverte.
- Ponctuellement, port de vêtements préimprégnés avec des produits insecticides spéciaux pour tissus, surtout en soirée et dans les zones de forte activité des moustiques.

## QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

En zone de circulation du virus, en cas d'apparition d'une grippe d'été, consulter votre médecin en lui précisant votre activité professionnelle.

## QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : maladie animale réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ Maladie professionnelle indemnisable : la maladie ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle à ce jour.
- ▶ Le virus West Nile est classé dans le groupe de danger 3 (R. 231-61-1 du code du travail).

Code du travail : articles R. 231-60 à R. 231-65-3.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

Document élaboré avec la collaboration de Marc ARTOIS, Professeur à l'école nationale vétérinaire de Lyon.